



www.mairie-chatel.com

La Mairie de CHÂTEL recrute un/une : RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES (H/F)

Vous souhaitez accompagner la Commune dans son impulsion et son dynamisme ? Vous souhaitez participer activement à la vie de la Commune à travers le pilotage de la gestion de ses agents communaux ?

La Commune vous offre la possibilité de rejoindre les effectifs de la Mairie de Châtel et d'accompagner le bon fonctionnement administratif de la Commune de Châtel.

Tentez cette aventure et postulez

MODALITÉS DU CONTRAT

Date souhaitée début de contrat :

Dès que possible

Temps de travail : Temps complet (39 heures hebdomadaires avec 21.5 jours RTT selon protocole en vigueur)

Emploi permanent : Oui

Catégorie et cadre d'emploi : A, B

Lieu de travail : Mairie de Châtel

Pour qui : Titulaire de la fonction publique ou contractuel de 1 an (renouvelable une fois)

QUI SOMMES-NOUS ?

La station est située au cœur d'un des plus vastes domaines skiables d'Europe, Les Portes du Soleil. Elle rassemble 600 Km de glisse, 208 remontées mécaniques et 12 stations franco-suisse. Ce domaine skiable a participé à la renommée de la collectivité et attire de plus en plus de monde. De plus, étant à proximité de la SUISSE, la commune est riche en histoire.

Les périodes hivernales et estivales sont les plus chargées en termes d'activités professionnelles. Les intersaisons sont destinées à la préparation de ces deux temps forts annuels et pour privilégier les repos / congés des services. L'autre particularité tenant à sa situation transfrontalière, c'est aussi la voie d'accès de tous les Français de l'Est.



72 agents



1 202 habitants
à l'année



Station surclassée
20-40 000
habitants



1 200 mètres
d'altitude



3219 hectares
de superficie

VOS MISSIONS

Activités Principales :

- Mettre en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité dans le respect des règles statutaires et normes juridiques (préparation du budget, mise à jour et suivi des lignes directrices de gestion, élaboration RSU, préparation des dossiers RH soumis à l'approbation du Conseil Municipal...)
- Garantir une harmonisation des pratiques dans le respect des normes via des processus RH : entretiens professionnels, fiches de poste, gestion des carrières, dossiers de retraite...
- Assurer la gestion administrative et statutaire du personnel (coordination du service, assurer le suivi du personnel et de leurs carrières en conformité avec les règles statutaires, élaborer les tableaux de bord sociaux, assurer la veille réglementaire...)
- Certifier la paie des agents en poste au sein de la Collectivité (Berger Levraut)
- Gérer et animer les relations avec les partenaires sociaux : assurer le pilotage du dialogue social, gestion des dossiers pour les instances représentatives (CCP, CAP, CST local), organiser les élections professionnelles
- Être le référent en matière de conseil et information sur le domaine des ressources humaines auprès de la Direction, comme auprès des agents.

En qualité de responsable des ressources humaines, vous encadrez une équipe de deux personnes.

LE PROFIL QUE NOUS RECHERCHONS

Savoir-faire :

- Bac +3 dans le domaine des ressources humaines ou proches, **ET/OU** une expérience significative d'au moins 5 ans dans le domaine des ressources humaines et au sein de la Fonction Publique serait souhaitée ;
- Connaissance du statut de la fonction publique territoriale ;
- Connaissance des mécanismes des métiers de RH et de la réglementation administrative et juridique ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Aptitude à la communication et au management ;
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques ;
- Organisation, adaptabilité, autonomie et prise d'initiatives.

Savoir-Être :

- Rigueur, disponibilité, efficacité ;
- Avoir l'esprit d'équipe et le sens des relations humaines ;
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie ;
- Avoir le sens du service public et de l'intérêt général.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

- ➔ Eléments de rémunération : Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Indemnité de résidence
- ➔ Possibilité de titres restaurants : valeur nominale de 8 € dont 50 % pris en charge par la Commune
- ➔ Mutuelle / Prévoyance : Participation de 20€ par mois à une mutuelle labellisée et 10€ par mois à une prévoyance labellisée
- ➔ Adhésion au CNAS (Comités d'Action Sociale) proposant des activités, voyages, accompagnements divers et variés ...
- ➔ Forfait mobilité durable : de 100 à 300 € versé en cas de covoiturage, vélo, ... !
- ➔ Amicale du personnel : Forfait de ski, réduction cinéma de Châtel, bon cadeau de fin d'année, organisation d'évènements, ...

ETES-VOUS MOTIVE-E ET PRET-E A TRAVAILLER AVEC NOUS ?

Adresser votre candidature (lettre + C.V. et photo) **dans les meilleurs délais** à Monsieur le Maire de CHATEL - Hôtel de Ville - 109 Route du Centre - 74390 CHATEL ou par mail : rh@mairiedechatel.fr

CHATEL, le 2 février 2026

Nicolas RUBIN,
Maire de CHATEL

